

# Plan for Life +, épargne-pension et épargne à long terme



Cette « fiche info financière assurance-vie » décrit les modalités du produit qui s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

En couvertures supplémentaires (optionnelles) :

- un capital-décès additionnel (si l'assuré vient à décéder avant le preneur d'assurance / affilié)
- un capital en cas de décès successif (si les assurés viennent tous deux à décéder soit simultanément, soit dans les 12 mois).

Les risques exclus (pour la liste complète, voir les conditions générales points 2.1.2.3. et 2.1.2.4. et le certificat personnel pour de plus amples informations)

- suicide dans la première année
- délits intentionnels
- une maladie ou un accident survenu avant la prise d'effet des couvertures

### Garanties complémentaires (optionnelles)

- En cas d'accident
  - Un capital-décès par accident (si l'assuré vient à décéder dans les 12 mois après et en conséquence directe d'un accident).
- En cas d'incapacité de travail
  - une exonération de prime
  - une rente d'incapacité de travail
  - une rente de transition en cas d'incapacité de travail.

### Public cible

Cette assurance peut être souscrite par un preneur d'assurance, également tête assurée et bénéficiaire en cas de vie au terme du contrat à la recherche de :

- une formule d'assurance originale comprenant de multiples facettes ;
- un plan de prévoyance souple et modulable ;
- un avantage fiscal en régimes fiscaux « épargne-pension » et/ou « épargne à long terme ».

### Type d'assurance-vie

Plan for Life + est une assurance-vie combinant :

- **Branche 21**  
Un rendement garanti et une participation bénéficiaire liée aux bénéfices potentiels de la compagnie.
- **Branche 23**  
Un rendement lié à des fonds d'investissement internes. Le produit offre une option « LifeCycle » (voir ci-dessous).

### Garanties

#### Garanties principales

- En cas de vie
  - Branche 21**  
La réserve constituée par la totalité des montants nets investis et désinvestis, capitalisés au taux d'intérêt garanti et augmentés de la participation bénéficiaire.
  - Branche 23**  
La réserve constituée par la valeur totale des unités des fonds d'investissement affectées au contrat.
- En cas de décès  
Selon la formule choisie :
  - la réserve
  - la réserve avec un capital-décès minimum
  - la réserve majorée d'un capital-décès.

# FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

## PARTIE BRANCHE 21

### Rendement

#### Taux d'intérêt garanti

Le taux d'intérêt est garanti pour la durée du versement et s'élève à 0 %. Aucune garantie de taux n'est acquise avant affectation du versement. Le taux d'intérêt s'applique sur le montant des primes nettes (frais d'entrée et taxes éventuelles imputées).

#### Participation aux bénéfices

Une participation bénéficiaire peut être attribuée annuellement sur la partie branche 21 du (des) contrat(s), conformément au plan annuel déposé auprès de la BNB, sauf si le contrat en est exclu dans les conditions particulières. Elle est déterminée en fonction des résultats réalisés par la compagnie et après validation de ses comptes annuels par l'assemblée générale.

L'assureur n'a ni l'obligation légale, ni l'obligation contractuelle de prévoir une participation aux bénéfices et le droit à la participation aux bénéfices dans le cadre d'un contrat individuel dépend du pouvoir de décision discrétionnaire de l'assureur.

La participation aux bénéfices n'est pas garantie avant son attribution et son pourcentage peut fluctuer chaque année.

### Rendement du passé

#### Branche 21

Les rendements du passé (intérêt garanti et participation bénéficiaire) sont les suivants :

Plan for Life 0 %		
	Fiscal	Non-fiscal
2017	1,90 %	1,50 %
2018	1,90 %	1,50 %
2019	1,80 %	1,40 %
2020	1,80 %	1,40 %
2021	1,80 %	1,40 %
2022	2,00 %	1,85 %
2023	2,10 %	1,95 %

Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.

## PARTIE BRANCHE 23

### Fonds

Plan for Life + propose 24 fonds d'investissement internes. La dénomination, les objectifs de placement, la composition, les clés de répartition et les classes de risque sont repris dans le tableau à la fin de ce document.

### Rendement

Le rendement des fonds d'investissement internes est lié à l'évolution de la valeur de l'unité des fonds. La valeur de l'unité dépend de la valeur des actifs sous-jacents. La participation bénéficiaire ne s'applique pas aux fonds d'investissement internes.

Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

### Rendement du passé

Les rendements du passé sont repris à la fin de ce document. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.

### Adhésion / inscription

- Le contrat prend effet à la date indiquée de commun accord dans le certificat personnel et au plus tôt après :
  1. acceptation par Allianz du dossier complet lui permettant d'émettre le certificat personnel et
  2. après réception par Allianz du 1er versement.
- La capitalisation des versements investis en branche 21 commence le 3ème jour suivant le jour de la réception par Allianz de la prime sur son compte bancaire, et au plus tôt le jour suivant l'acceptation par Allianz du dossier complet.
- La conversion des versements en unités liées à un mode de placement de la branche 23 s'opère à la date de valorisation coïncidant avec le troisième jour ouvrable suivant le jour de la réception par Allianz de la prime sur son compte bancaire, et au plus tôt le jour ouvrable suivant l'acceptation par Allianz du dossier complet.

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

### Valeur d'inventaire

La valeur de l'unité est le prix auquel une unité d'un fonds d'investissement interne est attribuée à un contrat.

La valeur de l'unité d'un fonds d'investissement interne est égale à la valeur des actifs nets de ce fonds divisée par le nombre total d'unités qui composent ce fonds.

En l'absence de circonstances exceptionnelles, les fonds d'investissement internes sont évalués quotidiennement, et la valeur de l'unité est calculée chaque jour ouvrable (Belgique et étranger).

**La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) / Valeurs d'inventaire des fonds d'investissement (branche 23) et dans l'Echo / Marchés / Fonds d'Assurances Branche 23 et De Tijd / Markten / Beleggingsfondsen.**

### Transfert de fonds

Le preneur d'assurance peut à tout moment effectuer des transferts entre la branche 21 et la branche 23 et entre fonds de la branche 23. Les conditions de transfert sont reprises ci-après, sous « Frais en cas de transfert ».

### Option LifeCycle

Une stratégie de « LifeCycle » porte sur un ensemble de modes de placement de la branche 23, et consiste à réduire progressivement et automatiquement l'exposition au risque.

Cette réduction automatique se produit en fonction d'un horizon de temps et du profil de risque du preneur d'assurance suivant un plan d'investissement prédéfini et disponible sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) / Liens directs / Documents.

Une telle stratégie peut être activée ou désactivée sur un ou plusieurs cadres fiscaux d'assurance-vie du produit de pension Plan for Life +.

Lorsqu'une stratégie de LifeCycle est activée sur un compte d'assurance, il n'est pas possible d'investir dans d'autres fonds d'investissement (restriction) que ceux propres aux stratégies du LifeCycle. L'assureur transfère les éventuelles réserves constituées dans les fonds d'investissement du compte d'assurance vers ceux relatifs à la stratégie activée. Lorsqu'une stratégie de LifeCycle est désactivée sur un compte d'assurance, et que le preneur d'assurance n'en active pas une autre, la restriction mentionnée ci-dessus n'est plus d'application sur ce compte. Par ailleurs, le preneur doit demander le transfert des réserves constituées

au sein des fonds d'investissement relatifs à la stratégie vers d'autres modes de placement choisis par le preneur. Lorsqu'il y a un changement de stratégie de LifeCycle, l'assureur réajuste les réserves constituées selon le plan d'investissement relatif à la nouvelle stratégie de LifeCycle choisie.

Le preneur d'assurance peut à tout moment investir une partie de ses primes dans un mode de placement de branche 21 lorsqu'un tel mode est prévu sur le compte d'assurance. Les conditions de transfert sont reprises ci-dessous dans la rubrique « Frais ».

## GÉNÉRALITÉS

### Frais

#### Frais d'entrée

Maximum 6 % des primes des garanties principales et 16 % des primes des garanties complémentaires.

#### Frais de sortie

Ils s'appliquent contrat par contrat.

- **Branche 21**

5 % du montant des réserves brutes rachetées. Ce taux décroît de 1 % par an au cours des 5 dernières années de manière à atteindre 0 % au terme du (des) contrat(s) concerné(s) ; ce taux est fixé à 0 % au terme du contrat ou si le rachat a lieu après le 65ème anniversaire de l'assuré et au plus tôt 10 ans après la date d'effet du (des) contrat(s) concerné(s).

- **Branche 23**

1,5 % du montant des réserves rachetées. Ce taux est égal à 0 % si le rachat a lieu plus de 5 années après la date d'effet du premier versement dans ce mode de placement.

#### Frais de gestion directement imputés au contrat

- **Branche 21**

Aucun.

- **Branche 23**

Les frais de gestion sont inclus dans la valeur de l'unité, et sont repris dans le tableau à la fin de ce document.

#### Indemnité de rachat / reprise

Voir frais de sortie ci-dessus.

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

### Frais en cas de transfert

Ils s'appliquent contrat par contrat.

- **Branche 21**

Pas de frais s'il n'y a qu'un transfert annuel limité à maximum 10 % des montants nets investis au sein de ce mode de placement et pour autant que le premier transfert intervienne au plus tôt un an après le premier montant net investi dans le mode de placement concerné. Dans les autres cas, application des frais de sortie.

- **Branche 23**

Pas de frais de transfert s'il n'y a qu'un transfert par an. Dans les autres cas, 0,5 % du montant des réserves transférées avec un maximum de 100 euros.

### Activation, désactivation, changement de stratégie de LifeCycle

Lorsque le preneur d'assurance active ou désactive une stratégie de LifeCycle (sans en activer une autre) sur un compte d'assurance, une indemnité de 0,5 % de la valeur des réserves transférées, avec un maximum de 100 euros, est alors appliquée par l'assureur. Lorsque le preneur d'assurance change de stratégie de LifeCycle sur un compte d'assurance, aucune indemnité n'est d'application.

### Durée

Le contrat se termine en cas de rachat total, au terme mentionné dans le certificat personnel ou au décès de l'assuré principal.

La durée dépend de la fiscalité et est d'au moins 10 ans ou jusqu'à l'âge minimum de 65 ans.

### Prime

Minimum 600 euros sur base annuelle payable par fractionnement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Des versements uniques complémentaires sont possibles. Une offre peut être demandée afin de connaître la prime exacte, adaptée à votre situation personnelle.

### Fiscalité

Le régime fiscal des primes et des prestations dépend du cadre fiscal dans lequel le contrat est souscrit.

#### Les principales caractéristiques pour l'épargne-pension

- Pas de taxe sur les primes
- Réduction d'impôt des personnes physiques sur les primes, moyennant le respect des conditions légales.
- Taxe de 8 % sur le montant de la réserve (hors participation bénéficiaire) au 60ème anniversaire du preneur.
- Capital décès imposable à 8 %.
- La rente d'incapacité de travail est imposée en tant que revenu de remplacement au taux marginal (éventuellement avec réduction d'impôts).
- En cas de rachat partiel ou total, le taux d'imposition est de 8 % pour les capitaux versés à la retraite ou dans les 5 ans avant, soit à la prépension, à condition que ces événements aient lieu avant que l'assuré ait atteint 60 ans. Pour les capitaux versés avant les circonstances visées ci-dessus, un précompte de 33 % est prélevé.

#### Les principales caractéristiques pour l'épargne à long terme

- Taxe de 2 % sur les primes.
- Réduction d'impôt des personnes physiques sur les primes, moyennant le respect des conditions légales.
- Taxe de 10 % sur le montant de la réserve (hors participation bénéficiaire) au 60ème anniversaire du preneur.
- Capital décès imposable à 10 %.
- La rente d'incapacité de travail est imposée en tant que revenu de remplacement au taux marginal (éventuellement avec réduction d'impôts).
- En cas de rachat partiel ou total, le taux d'imposition est de 10 % pour les capitaux versés dans les 5 ans qui précèdent le terme du contrat, à condition que ce rachat ait lieu avant que l'assuré ait atteint 60 ans. Pour les capitaux versés avant les circonstances visées ci-dessus, un précompte de 33 % est prélevé.

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

### Rachat / reprise

#### Rachat / reprise partiel(le)

Le preneur d'assurance peut à tout moment effectuer des rachats partiels de 500 euros minimum chacun à condition que le solde de la réserve constituée ne soit pas, après rachat partiel, inférieur à 1.250 euros.

#### Rachat / reprise totale

Le preneur d'assurance peut à tout moment demander le rachat total d'un (des) contrat(s).

- **Branche 21**

La valeur de rachat est égale à la réserve constituée à la date de réception du formulaire de rachat, diminuée des frais de sortie.

- **Branche 23**

La valeur de rachat est égale à la réserve au sein de chaque fonds établie sur base de la valeur des unités calculée à la date d'évaluation du jour ouvrable suivant la date de réception du formulaire de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels.

- les documents d'informations spécifiques avec plus d'informations sur les fonds
- le document SFDR Disclosure Précontractuel\* avec plus d'informations sur les risques de durabilité dans le processus décisionnel d'investissement d'Allianz Benelux SA et des options d'investissement offertes dans ces produits.

L'extrait de compte est communiqué lors du premier versement et après une fois par an. Elle reprend la situation du (des) contrat(s) et donne un aperçu des flux entrants et sortants (versements, frais, primes de risques, ...)

En cas de faillite d'une entreprise d'assurances disposant d'un agrément en Belgique, la valeur de rachat éventuelle du volet branche 21 du contrat tombe sous le régime belge de protection à concurrence de 100.000 euros par personne et par entreprise d'assurances. De plus amples informations sur ce régime de protection peuvent être trouvées sur le site web [www.fondsdegarantie.belgium.be](http://www.fondsdegarantie.belgium.be). Allianz Benelux SA est affiliée au système légal obligatoire belge. Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.

### Transfert de la branche 21 à la branche 23 ou vice-versa

Des transferts sont possibles de la branche 21 à la branche 23, ou vice-versa. Pour les minima concernant un transfert de la branche 21 voir Rachat/reprise partiel(le).

Remarque : En Epargne-pension, les transferts (switches) partiels de la branche 23 vers la branche 21, ou vice versa sont impossibles en tant que rachat.

Par contre, les transferts totaux au sein du même contrat ainsi que les transferts partiels au sein de la branche 23 dans un même contrat ne sont pas impossibles.

### Information

La décision de souscrire ou d'ouvrir Plan for Life + est prise idéalement sur la base d'une analyse complète des différents documents communiqués ou peuvent être obtenues gratuitement sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) (marqué par un \*) ou auprès de votre courtier en assurances :

- le certificat personnel décrit les caractéristiques du (des) contrat(s)
- les conditions générales\* décrivent le cadre juridique du (des) contrat(s)
- le règlement de gestion\* contient les informations sur le mode de placement branche 23

### Traitement des plaintes

Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be), [www.allianz.be](http://www.allianz.be).

Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be), [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be). Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

Nom du fonds d'investissement interne	Indicateur de risque <sup>1</sup>	Profil de risque	Rendements annuels du passé au 31/12/2023			
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Allianz Immo Invest</b>	<b>4</b>	<b>Équilibré</b>	<b>2,62 %</b>	<b>-6,55%</b>	<b>0,67%</b>	<b>-</b>
<b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit dans des Sociétés Immobilières Réglementées belges (SIR) cotées <sup>2</sup> .	<b>Objectif de placement</b> Offrir une performance similaire à celle offerte par le marché belge des SIR cotées. <b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat et du fonds s'élèvent à 1,70 % en base annuelle.					
<b>Allianz GI Defensive Mix</b>	<b>2</b>	<b>Défensif</b>	<b>7,74 %</b>	<b>-1,95 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit entièrement dans le fonds Allianz Defensive Mix <sup>3</sup> , qui investit lui-même dans un nombre limité de fonds et est exposé à différentes classes d'actifs : actions, obligations de différents secteurs du marché obligataire et placements alternatifs.	<b>Objectif de placement</b> Ce fonds de fonds a pour objectif d'atténuer le risque global grâce à la contribution de performances différenciées provenant d'une sélection de gestionnaires actifs implémentant des stratégies différentes appliquées à plusieurs classes d'actifs. Les objectifs sont d'avoir une volatilité stabilisée, une classe de risque réduite et des pertes ponctuelles limitées en suivant une approche défensive et une large diversification incluant des investissements dans des actifs alternatifs. Pour les atteindre, le fonds investit dans une palette étendue de classes d'actifs, en particulier dans des fonds avec un focus régional différent de l'univers global d'investissement. <b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,35 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,80 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,15 % et sont compris dans la valeur d'unité.					
<b>Allianz DNCA Invest Eurose</b>	<b>3</b>	<b>Neutre</b>	<b>7,79 %</b>	<b>3,15 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds DNCA Invest Eurose <sup>4</sup> composé comme suit : • jusqu'à 100 % de son actif net dans des produits de taux libellés en euros, dont au moins 50 % de la catégorie 'Investment Grade' • jusqu'à 35 % en actions dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE • jusqu'à 10 % en fonds de placements.	<b>Objectif de placement</b> Le compartiment s'adapte aux différentes configurations de marché par un arbitrage constant et flexible entre quatre principales classes d'actifs: obligations classiques, obligations convertibles, actions et produits monétaires. La stratégie d'investissement globale a pour but d'optimiser le rendement d'un investissement patrimonial au travers d'un portefeuille géré activement, composé d'actions et de produits à revenu fixe libellés en euros. <b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,50 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,74 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,24 % et sont compris dans la valeur d'unité.					
<b>Allianz DPAM Bonds Emerging Markets Sustainable</b>	<b>3</b>	<b>Neutre</b>	<b>12,16 %</b>	<b>2,15 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable <sup>5</sup> composé comme suit : • principalement dans des obligations et/ou d'autres titres de créance des pays émergents et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable • dans la limite de 10 % de ses actifs nets dans des OPC, et ce soit pour poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités.	<b>Objectif de placement</b> Le fonds sous-jacent investit principalement dans des obligations et/ou d'autres titres de créance (en ce compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, des obligations perpétuelles, des obligations liées à l'inflation, des obligations à coupon zéro, des « Credit Linked Notes » et des « Fiduciary Notes », à taux fixe ou flottant, libellés en toute devise, émis (ou garantis) par des pays émergents (en ce compris les collectivités publiques territoriales et les organismes publics (ou assimilés) de ceux-ci) ou par des organismes publics internationaux (tels que la Banque Mondiale et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable (tels que, par exemple, l'équité sociale, le respect de l'environnement et une gouvernance politique et économique équitable). <b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,35 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,58 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 1,93 % et sont compris dans la valeur d'unité.					

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

Nom du fonds d'investissement interne	Indicateur de risque <sup>1</sup>	Profil de risque	Rendements annuels du passé au 31/12/2023			
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Allianz GI Global Sustainability</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Global Sustainability <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 70 % des ses actifs dans des actions telles que décrites dans la politique d'investissement</li> <li>• jusqu'à 30 % de ses actifs dans des actions autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement et dont les pratiques commerciales répondent aux critères du développement durable</li> <li>• jusqu'à 30 % de ses actifs sur les marchés émergents dont les pratiques commerciales répondent aux critères du développement durable.</li> </ul>	4	Équilibré	19,07 %	9,28 %	–	–
<b>Objectif de placement</b> Le fonds sous-jacent cible les sociétés des marchés d'actions internationaux aux pratiques commerciales durables. Il vise à générer une appréciation du capital sur le long terme.						
<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,66 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,31 % et sont compris dans la valeur d'unité.						
<b>Allianz JPM Emerging Markets Opportunities</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds JPMorgan Emerging Markets Opportunities <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 67 % de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions de sociétés domiciliées dans un pays émergent ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.</li> </ul>	4	Équilibré	1,00 %	-7,52 %	–	–
<b>Objectif de placement</b> Le compartiment cherche à offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans un portefeuille de sociétés de marchés émergents géré de manière agressive. Le compartiment investira au moins 67 % de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions de sociétés domiciliées dans un pays émergent ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.						
<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 1,02 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,67 % et sont compris dans la valeur d'unité.						
<b>Allianz Nordea 1 Global Climate and Environment</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Global Climate and Environment Fund <sup>7</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 75 % de ses actifs totaux (hors liquidités) dans des titres rattachés à des actions émises par des sociétés axées sur les énergies renouvelables, la bonne utilisation des ressources et la protection de l'environnement</li> <li>• jusqu'à 10 % de ses actifs totaux (hors liquidités) dans des Actions A chinoises.</li> </ul>	4	Équilibré	5,69 %	5,56 %	–	–
<b>Objectif de placement</b> La valorisation du capital à long terme. Le fonds sous-jacent se positionne sur les marchés mondiaux et investit au moins trois quarts de ses actifs en actions ou produits actions émis par des sociétés qui évoluent dans des secteurs tels que l'efficacité énergétique, la protection de l'environnement ou les énergies alternatives. Il se concentre sur les sociétés offrant des solutions climatiques qui contribuent au développement durable.						
<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,96 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,61 % et sont compris dans la valeur d'unité.						
<b>Allianz ODDO BHF Polaris Balanced</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Polaris Balanced <sup>9</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la quote-part d'actions se situe entre 35 % et 60 %</li> <li>• les dérivés sont utilisés dans le contexte d'une gestion appropriée de l'actif net du fonds.</li> </ul>	3	Neutre	9,42 %	2,38 %	–	–
<b>Objectif de placement</b> Le fonds sous-jacent investit de manière diversifiée dans un mélange équilibré d'actions et d'obligations à l'échelle mondiale. L'accent est mis sur les titres européens et américains qui génèrent d'importants dividendes. Sont considérés comme des investissements obligataires : les emprunts d'État et obligations d'entreprises ainsi que les obligations foncières. La sélection d'actions est fondée sur une approche de valeur durable qui met l'accent sur la stabilité, la rentabilité, l'efficacité du capital et une valorisation attractive.						
<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,50 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,85 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,35 % et sont compris dans la valeur d'unité.						

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

Nom du fonds d'investissement interne	Indicateur de risque <sup>1</sup>	Profil de risque	Rendements annuels du passé au 31/12/2023			
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>AI Strategy Neutral</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Strategy 15 <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à 35 % des actifs dans des actions, valeurs mobilières similaires et certificats de participation</li> <li>• le solde dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire.</li> </ul> L'exposition du fonds peut s'élever à maximum 125 % des actifs.	2	Défensif	4,53 %	-3,58 %	-0,91 %	-
<b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Strategy 50 <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation et dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire.</li> </ul> L'exposition du fonds peut s'élever à maximum 125 % des actifs.	3	Neutre	11,80 %	0,57 %	2,97 %	-
<b>Composition du fonds sous-jacent:</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Strategy 75 <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation et dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire.</li> </ul> L'exposition du fonds peut s'élever à maximum 125 % des actifs.	3	Neutre	17,20 %	4,28 %	5,91 %	-
<b>AI Europe</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Oddo BHF Avenir Europe <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• entre 75 % et 100 % en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen et/ou en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays européen membre de l'OCDE non EEE. Les actions sont des actions de petites et moyennes capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros.</li> </ul>	4	Equilibré	16,57 %	-2,06 %	5,15 %	5,72 %



## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

Nom du fonds d'investissement interne	Indicateur de risque <sup>1</sup>	Profil de risque	Rendements annuels du passé au 31/12/2023			
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>AI Income</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Income Fund <sup>9</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• principalement des obligations à revenu fixe à taux d'intérêt fixe ou variable émises par des sociétés ou des gouvernements du monde entier, qui offrent un niveau de revenu régulier et croissant.</li> </ul> Les titres sont de qualité 'Investment Grade' et 'Haut Rendement' (High Yield), telle que définie par les agences de notation internationales.	2	Défensif	5,35 %	-1,57 %	0,81 %	-
<b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Securicash SRI <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à 100 % en obligations et titres de créances du marché monétaire en Euro de notation minimum A-2 de la Communauté Européenne, du G7 et de l'Australie via des critères financiers et « Socialement Responsable ».</li> </ul>	1	Défensif	2,68 %	0,28%	-0,25 %	-
<b>Allianz Pimco Climate Bond</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Pimco Climate Bond Fund <sup>9</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 80 % de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe assorties d'échéances variables</li> <li>• jusqu'à 25 % de ses actifs dans des titres à revenu fixe liés à des pays de marchés émergents.</li> <li>• jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres de participation et des titres liés à des actions (tels que des bons de souscription et des actions privilégiées).</li> <li>• jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres convertibles (y compris des titres convertibles conditionnels).</li> <li>• jusqu'à 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres organismes de placement collectif.</li> <li>• jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres illiquides et dans des participations à des prêts et des cessions de prêts (qui peuvent être titrisés ou non titrisés) qui constituent des instruments du marché monétaire.</li> </ul>	2	Défensif	4,93 %	-	-	-

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

Nom du fonds d'investissement interne	Indicateur de risque <sup>1</sup>	Profil de risque	Rendements annuels du passé au 31/12/2023			
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Allianz GI All China Equity</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz All China Equity <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins à 70 % de ses actifs dans des actions telles que décrites dans l'objectif d'investissement.</li> <li>• jusqu'à 100 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises.</li> <li>• jusqu'à 100 % de ses actifs sur les marchés émergents.</li> <li>• jusqu'à 69 % de ses actifs les marchés émergents en ayant recours à un quota RQFII.</li> <li>• jusqu'à 15 % de ses actifs en dépôts et/ou en Instruments du marché et/ou dans des fonds monétaires (dans la limite de 10 %).</li> </ul>	5	Elevé	-23,81 %	-	-	-
<b>Allianz Fit for Growth</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Le fonds <sup>2</sup> investit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % de ses actifs en actions dont               <ul style="list-style-type: none"> <li>– 50 % (soit 25 % des actifs du Fonds) sont liées à la technologie, secteur de croissance par excellence.</li> <li>– 50 % (soit 25 % des actifs du Fonds) sont orientées vers une croissance prévisible et stable, liée au vieillissement de la population via le secteur de la santé.</li> </ul> </li> <li>• 50 % de ses actifs en placements obligataires dont               <ul style="list-style-type: none"> <li>– 50 % (soit 25 % des actifs) est investie dans du financement de projets visant à réduire l'impact sur le climat.</li> <li>– 50 % (soit 25 % des actifs) est gérée de sorte à être peu corrélée aux marchés financiers.</li> </ul> </li> </ul>	3	Neutre	13,43 %	-	-	-

# FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

## FONDS LIFECYCLE

Nom du fonds d'investissement interne	Indicateur de risque <sup>1</sup>	Profil de risque	Rendements annuels du passé au 31/12/2023			
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Allianz GI LifeCycle Short-term Euro</b> <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Advanced Fixed Income Short Duration <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• principalement dans des obligations telles que décrites dans l'objectif d'investissement et jusqu'à 30 % dans d'autres obligations, avec les limites suivantes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– jusqu'à 25 % en obligations à haut rendement</li> <li>– jusqu'à 20 % sur les marchés émergents</li> <li>– jusqu'à 10 % en ABS (titres adossés à des actifs) et/ou MBS (titres adossés à des créances hypothécaires) de qualité « Investment Grade ».</li> </ul> </li> </ul>	2	Défensif	4,13 %	-1,13 %	–	–
		<b>Objectif de placement</b> Obtenir une croissance du capital à long terme supérieure au rendement moyen à long terme des marchés obligataires européens à durée courte en investissant sur les marchés obligataires mondiaux exposés à l'euro.				
		<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 0,85 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,22 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 1,07 % et sont compris dans la valeur d'unité.				
<b>Allianz GI LifeCycle Bonds Euro</b> <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Advanced Fixed Income Euro <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• principalement dans des obligations mondiales exposées à l'euro telles que décrites dans l'objectif d'investissement, avec les limites suivantes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– jusqu'au 100 % sur les marchés émergents</li> <li>– jusqu'à 20 % en obligations à haut rendement</li> <li>– jusqu'à 20 % en ABS (titres adossés à des actifs) et/ou MBS (titres adossés à des créances hypothécaires).</li> </ul> </li> </ul>	2	Défensif	5,43 %	-4,06 %	–	–
		<b>Objectif de placement</b> Obtenir un accroissement du capital à long terme supérieur au rendement à long terme en euros des marchés d'obligations d'État émises au sein de la zone euro via l'investissement sur les marchés obligataires mondiaux exposés à l'euro.				
		<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,45 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,27 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 1,72 % et sont compris dans la valeur d'unité.				
<b>Allianz GI LifeCycle Corporate Bonds Euro</b> <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Euro Credit SRI <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 70 % dans des obligations assorties d'une bonne notation de crédit d'États membres de l'OCDE et/ou de l'Union européenne, et jusqu'à 30 % dans d'autres obligations, qui respectent les exigences de la stratégie ISR, avec les limites suivantes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– jusqu'à 10 % en obligations dont la notation est comprise entre BB+ et BB-</li> <li>– jusqu'à 10 % sur les marchés émergents</li> <li>– jusqu'à 20 % en ABS (titres adossés à des actifs) et/ou MBS (titres adossés à des créances hypothécaires).</li> </ul> </li> </ul>	2	Défensif	7,98 %	-5,27 %	–	–
		<b>Objectif de placement</b> Obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des titres de créance « Investment Grade » de l'OCDE ou des marchés d'obligations européens libellés en euros conformément à la stratégie d'Investissement Socialement Responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de divers critères en matière de politique sociale et environnementale, de droits de l'homme et de gouvernance d'entreprise.				
		<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,60 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,43 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,03 % et sont compris dans la valeur d'unité.				

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

Nom du fonds d'investissement interne	Indicateur de risque <sup>1</sup>	Profil de risque	Rendements annuels du passé au 31/12/2023			
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Bonds</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Emerging Markets SRI Bond <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 70 % dans des obligations conformément à l'objectif d'investissement ou dans des obligations émises par des pays faisant partie du JP Morgan J-ESG EMBI Global Diversified, et jusqu'à 30 % dans d'autres obligations, conformément à la stratégie ISR, avec les limites suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– jusqu'à 100 % en obligations à haut rendement</li> <li>– jusqu'à 20 % en ABS (titres adossés à des actifs) et/ou MBS (titres adossés à des créances hypothécaires) dont la notation est d'au moins BBB-</li> <li>– jusqu'à 15 % en obligations des marchés obligataires de la RPC.</li> </ul> </li> </ul>	3	Neutre	5,54 %	-7,01 %	–	–
<b>Objectif de placement</b> Obtenir un accroissement du capital à long terme en investissant dans des obligations souveraines et quasi-souveraines des marchés émergents mondiaux conformément à la stratégie d'Investissement Socialement Responsable (stratégie ISR) qui tient compte de divers critères en matière de politique sociale et environnementale, de droits de l'homme et de gouvernance d'entreprise.						
<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,60 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,58 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,18 % et sont compris dans la valeur d'unité.						
<b>Allianz GI LifeCycle High Yield Bonds</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Global High Yield <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 70 % dans des obligations à haut rendement, telles que décrites dans l'objectif d'investissement et jusqu'à 30 % dans d'autres obligations</li> <li>• jusqu'à 100 % des actifs peuvent être investis sur les marchés émergents</li> <li>• le fonds peut investir ses actifs dans des contrats à terme standardisés portant sur des indices d'actions mondiaux à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.</li> </ul>	3	Neutre	7,40 %	-2,17 %	–	–
<b>Objectif de placement</b> Obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des titres de créance à Haut Rendement de marchés obligataires mondiaux.						
<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,75 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,54 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,29 % et sont compris dans la valeur d'unité.						
<b>Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Equities</b>  <b>Composition du fonds sous-jacent</b> Investit uniquement dans le fonds Allianz Best Styles Emerging Markets Equity SRI <sup>3</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 70 % dans des actions émises par les marchés émergents mondiaux ou dans des actions qui composent l'indice MSCI Emerging Markets Extended SRI 5 % Issuer Capped et qui respectent les exigences de la Stratégie ISR, qui tient compte des politiques sociales et environnementales, des droits de l'homme et de la gouvernance d'entreprise et jusqu'à 30 % dans d'autres actions</li> <li>• le fonds peut investir jusqu'à 30 % sur le marché des actions A chinoises.</li> </ul>	4	Équilibré	2,89 %	-0,86 %	–	–
<b>Objectif de placement</b> Obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des actions (titres de participation) de marchés émergents mondiaux conformément à la stratégie d'Investissement Socialement Responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise. Le gestionnaire peut mettre en œuvre des stratégies de change dites « overlay » et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises des États membres de l'OCDE, quand bien même le compartiment ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises.						
<b>Frais de gestion</b> Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,75 % en base annuelle. Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 1,11 %. Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,86 % et sont compris dans la valeur d'unité.						

## FICHE INFO FINANCIÈRE PLAN FOR LIFE +

Nom du fonds d'investissement interne	Indicateur de risque <sup>1</sup>	Profil de risque	Rendements annuels du passé au 31/12/2023			
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Allianz GI LifeCycle Global Equities</b>	<b>4</b>	<b>Equilibré</b>	<b>18,95 %</b>	<b>9,17 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<p><b>Composition du fonds sous-jacent</b>            Investit uniquement dans le fonds Allianz Global Sustainability<sup>3</sup> composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 70 % dans des actions telles que décrites dans l'objectif d'investissement et jusqu'à 30 % dans d'autres obligations conformément à la stratégie ISR.</li> <li>• jusqu'à 30 % sur les marchés émergents conformément à la stratégie ISR</li> <li>• Le fonds ne peut pas investir ses actifs dans des actions générant plus de 5 % de leurs revenus dans les secteurs suivants : (i) alcool, (ii) armes, (iii) jeux d'argent, (iv) pornographie et (v) tabac.</li> </ul>	<p><b>Objectif de placement</b>            Obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions mondiaux des pays développés conformément à la stratégie d'Investissement Socialement Responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise. Le gestionnaire peut mettre en œuvre des stratégies de change dites « overlay » et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises des États membres de l'OCDE, quand bien même le Fonds ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises.</p> <p><b>Frais de gestion</b>            Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,75 % en base annuelle.            Les frais du fonds sous-jacent s'élèvent à 0,66 %.            Les frais de gestion fixes totaux s'élèvent à 2,41 % et sont compris dans la valeur d'unité.</p>					

1 – Indicateurs de risque sur une échelle croissante de 1 à 7, 7 étant le niveau le plus risqué.

2 – Géré par Allianz Benelux, [www.allianz.be](http://www.allianz.be)

3 – Géré par Allianz Global Investors, [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com)

4 – Géré par DNCA Investments, [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)

5 – Géré par Degroof Petercam Asset Services, [www.degroofpetercam.com](http://www.degroofpetercam.com)

6 – Géré par JPMorgan Asset Management, [www.jpman.be](http://www.jpman.be)

7 – Géré par Nordea Investment Funds, [www.nordea.lu](http://www.nordea.lu)

8 – Géré par Oddo BHF Asset Management, [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

9 – Géré par PIMCO Global Advisors, [www.pimco.be](http://www.pimco.be)